

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE



Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mercredi six mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé), Alain GUERQUIN donne procuration à Jean Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 713 Budget communal 2024

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe les recettes et dépenses du Budget Communal 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

835 520,55 €

Section d'investissement :

701 626, 26 €

Date de convocation : 06/03/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 06/03/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 08 avril 2024

Le Maire

Denis NOUSSE

